

# 1. L'émergence du Proche-Orient contemporain

---

La configuration actuelle du Proche-Orient s'est construite en deux grandes étapes : la création des États arabes dans les années 1920 puis celle d'Israël en 1948. Toute réflexion sur le destin de cette région doit donc commencer par l'analyse de ces moments fondateurs qui l'ont structurée et ont produit quelques-unes des causes qui sont à l'origine des confrontations contemporaines.

## ■ L'importance décisive de la conférence de la paix (Paris, 1919)

L'essentiel tient ici en ce que la « naissance » du Proche-Orient s'est faite au lendemain de l'effondrement de l'Empire ottoman sur la base de découpages territoriaux décidés par deux puissances coloniales européennes — la France et la Grande-Bretagne — qui, ayant gagné la guerre, dominaient la région. Elles ont ainsi, en quelques mois, scellé le destin des peuples de cette région pour des générations sans que ceux-ci n'aient jamais eu la moindre prise sur ces choix absolument déterminants même si leurs représentants ont pu exprimer leurs souhaits à la conférence de la paix à Paris en 1919. Ces peuples ont ainsi été brutalement sommés de vivre dans des frontières tracées par d'autres sans que leurs intérêts et leurs aspirations nationales ne soient pris en compte. Ce processus imposé fut d'autant plus mal ressenti par beaucoup que cette construction politique aboutissait à « importer » une formule politique radicalement nouvelle — un État — dans une région qui jusque-là vivait sur l'articulation complexe de rapports de pouvoir où l'autonomie locale des communautés religieuses et/ou ethniques était une des bases du système politique ottoman. Contrairement au principe constitutif de l'État moderne, une des caractéristiques de ce système était l'absence de territorialisation, ce qui signifie que la notion même de frontière était largement inconnue des sociétés de cette région qui avaient d'autres représentations

de l'espace dans lequel elles évoluaient, tout particulièrement les sociétés nomades. La difficulté était donc double : il fallait désormais apprendre à vivre à la fois dans un système politique où le territoire devenait la référence majeure alors que ce n'était pas du tout le cas auparavant et avec des populations qui n'avaient pas vocation à former une nation tant leurs composantes culturelles, religieuses, historiques et même ethniques pouvaient être différentes.

La conférence de la paix qui se tient à Paris en 1919 prend des décisions capitales en refaçonnant le monde de l'après-guerre. Si cinq Puissances en sont les acteurs, seules deux d'entre elles, la France et la Grande-Bretagne, vont vraiment peser d'une manière déterminante ; le Japon n'aura qu'un rôle marginal tout comme l'Italie pour laquelle les enjeux sont très limités. Quant aux États-Unis, malgré la présence active du président Wilson très attaché à défendre un certain nombre de principes présentés en janvier 1918 sous la forme des fameux « Quatorze points », on sait qu'ils refuseront de s'engager dans les règlements concrets de ce nouveau monde en ne ratifiant pas le traité de Versailles signé en juin 1919. Tandis qu'en Europe, une nouvelle architecture politique se construit sur les débris des empires Centraux avec l'émergence de nouveaux États et les contraintes imposées à l'Allemagne, au Proche-Orient, tout est repensé en fonction des intérêts stratégiques des deux puissances coloniales et d'abord de ceux de la Grande-Bretagne ; les Britanniques, en effet, y sont beaucoup plus impliqués que les Français à tout point de vue, à commencer par leur effort militaire qui est, là-bas, sans commune mesure avec celui supporté par Paris dont la préoccupation majeure reste évidemment l'Allemagne. La principale raison en est simple : ils appréhendent tout le Proche-Orient comme un espace absolument vital pour le système de communications commerciales et militaires entre Londres et les Indes, bastion prestigieux de l'Empire britannique. C'est pourquoi d'ailleurs, la réflexion politique sur ce que deviendra le Proche-Orient est entamée très tôt par Londres puisque, par exemple, dès 1915, une commission nommée par le Premier ministre est chargée de réfléchir aux hypothèses de règlements territoriaux susceptibles de servir au mieux les intérêts de l'Empire. Dans la même perspective, Londres très engagé militairement multiplie les initiatives diplomatiques pour trouver des alliés dans sa guerre contre l'Empire ottoman ; c'est ainsi que Sir Henry Mac-Mahon négocie, en 1915, avec le Shérif Hussein de La Mecque pour obtenir son engagement contre Istanbul en contrepartie de promesses assez vagues portant sur la création d'un État arabe indépendant dont on discute alors les contours territoriaux. En même temps, soucieux de trou-

ver un compromis avec la France qui revendique aussi sa part dans les dépouilles à venir de l'Empire ottoman, les Britanniques ouvrent avec elle des négociations qui aboutissent aux accords Sykes-Picot formalisés par un échange de lettres entre les deux gouvernements en mai 1916. Il en ressort un véritable partage du Proche-Orient entre les deux puissances coloniales, une sorte de Yalta régional dont l'objet est de répartir cet espace en deux grandes zones : l'une, plutôt au nord, réservée aux intérêts de la France et l'autre, plutôt au sud, réservée au déploiement des intérêts britanniques.

Ce partage, entériné plus tard par la SDN, s'inscrit pleinement dans la logique de l'époque quand les grandes puissances coloniales imposaient leur domination partout où le rapport de forces le permettait. Ces accords ne sont donc au fond rien d'autre qu'un compromis entre deux empires qui s'entendent pour se répartir les dépouilles d'un troisième. À la demande de Londres, ce partage d'influence sera modifié sur deux points fondamentaux : Mossoul et la Palestine ; cette révision sera faite le 1<sup>er</sup> décembre 1918 au cours d'une discussion en tête à tête (qui n'a donné lieu à aucun procès-verbal officiel) entre Lloyd George, le Premier ministre britannique, et son homologue français, Georges Clemenceau. Le premier souhaite inclure le *vilayet* de Mossoul dans la zone britannique pour l'insérer dans ce qui va devenir l'Irak et obtenir le contrôle de la Palestine tout entière, alors que les accords Sykes-Picot ont prévu d'en faire, pour partie, un secteur sous contrôle international. Clemenceau, préoccupé avant tout par les discussions qui se tiennent alors sur le devenir de l'Allemagne, accepte ses demandes non sans avoir obtenu des concessions sur les revenus des ressources pétrolières situées dans le secteur de Mossoul. Ces décisions adoptées dans le secret d'un salon du 10 Downing Street seront très lourdes de conséquences pour les Kurdes et, surtout, pour les Arabes de Palestine qui, dès ce moment, se retrouvent en confrontation directe et exclusive avec la Grande-Bretagne au lieu de pouvoir jouer des contradictions du statut international retenu de manière assez floue par les accords Sykes-Picot. Cette situation va s'avérer d'autant plus douloureuse pour eux que le gouvernement britannique, par la célèbre Déclaration Balfour du 2 novembre 1917, promet au mouvement sioniste « *l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif* ». Les germes du conflit que nous connaissons encore aujourd'hui dans toute son intensité et dans toute sa violence commencent ainsi à être semés.

À ces logiques impériales s'opposent les aspirations nationales des peuples et des communautés de cette région riche en appartenances iden-

titaires multiples toutes profondément ancrées dans une histoire de plusieurs siècles. C'est sans doute là que se situe la plus grande difficulté de ce remodelage du Proche-Orient : comment créer des États modernes dont le fondement, une fois encore, est le principe de territorialisation dans un espace où vivent souvent spatialement imbriquées des communautés nationales, religieuses ou ethniques qui ont toujours vécu côte à côte sans jamais vraiment se mélanger dans le cadre politique très singulier de l'Empire ottoman ? Cette équation politique est d'autant plus complexe à résoudre que nombre de ces communautés n'ont pas atteint un niveau de conscience nationale leur permettant de se penser pleinement comme une nation à part entière ; les choses sont beaucoup plus inachevées car le référent identitaire pour ces populations ne peut alors s'ancrer que dans la proximité : le village, le clan, la tribu ou encore la communauté religieuse. Toute projection dépassant ces clivages premiers implique à tout le moins des modes de connaissance et des vecteurs de communication qui, à l'époque, n'existent pas d'autant qu'ici, comme ailleurs dans le monde, la plupart des gens sont analphabètes et donc dans l'impossibilité de se projeter plus loin que les traditions orales et les coutumes ne le permettent. En d'autres termes, comment ces populations pouvaient-elles se penser comme appartenant à une nation plus large que les référents de proximité dès lors qu'une appréhension d'un « nous » plus global n'était guère possible, sauf bien entendu pour une certaine élite dirigeante et cultivée dont la mission historique comme dans tout processus national était justement de créer les conditions de cette projection vers un sentiment d'appartenance plus vaste qui serait la nation ? En ce sens, par exemple, s'il y a des Kurdes, il n'y pas de nation kurde mais des tribus souvent d'ailleurs en conflit les unes avec les autres...

### ■ Les revendications des peuples de la région

Pendant la conférence de la paix, des représentants de ces populations sont allés défendre leurs revendications territoriales auprès des grandes puissances. On dispose ainsi de documents historiques, sous forme de mémorandum, qui permettent de savoir ce que voulaient les uns ou les autres et de comprendre aussi à quel point ces revendications se croisaient souvent. De cet ensemble, on peut distinguer au moins trois types de situations :

1. La première, celle des vaincus, c'est-à-dire les Turcs. Ici il n'est pas question d'écouter leurs aspirations mais bien au contraire d'imposer la loi du vainqueur. Ce sera l'objet du traité de Sèvres, signé en août 1920, qui démembre l'Empire ottoman et réduit le nouvel État turc à un espace atrophié autour d'Ankara. Toutes les provinces arabes lui sont enlevées à partir d'une ligne qui court du sud d'Adana jusqu'au nord de Mossoul. La Cilicie est placée sous le contrôle de la France comme pour servir de prolongement septentrional à sa maîtrise du territoire syrien. La Turquie doit aussi renoncer à tous ses droits sur l'Égypte et sur Chypre au profit de la Grande-Bretagne et sur le *vilayet*<sup>1</sup> d'Adalia et les îles de la mer Égée au bénéfice de l'Italie. À l'est, une bonne partie de l'Anatolie orientale est érigée en une Arménie indépendante dont les frontières définitives doivent être soumises à l'arbitrage du président Wilson. Dans cette même zone, le traité envisage aussi une autonomie locale pour les Kurdes tout à côté de cet État arménien en gestation. À l'ouest, la Grèce est le grand bénéficiaire de ce démembrement puisqu'elle obtient un découpage très favorable à ses intérêts en Thrace et un statut privilégié à Smyrne. Quant aux Détroits, ils forment un ensemble dont l'administration est confiée à une Commission où les vainqueurs sont en position de force. On le voit, les vainqueurs dictent leur loi et attendent des vaincus qu'ils s'inclinent. Or ce n'est pas ce qui va se passer. Si le représentant du sultan signe bien ce traité humiliant, un homme va se lever pour le combattre et imposer, par les armes, d'autres choix. Dès les premiers mois de 1920, Mustafa Kemal lance ses forces armées sur tous les fronts. Partout il triomphe en écrasant les Grecs, en refoulant les Italiens et en contraignant les Français à renoncer à la Cilicie. De cette campagne militaire dynamisée par une profonde ferveur nationaliste sortira un autre traité, beaucoup plus respectueux des intérêts de la Turquie : celui de Lausanne, signé en juillet 1923, qui donne naissance pour l'essentiel aux frontières actuelles de ce nouvel État.

2. La deuxième situation est celle des peuples qui n'ont pas de soutien auprès des grandes puissances : c'est-à-dire surtout les Arméniens et les Kurdes.

Le cas des Arméniens de Turquie (environ 1,2 million de personnes, au début du XX<sup>e</sup> siècle) est particulièrement tragique. Au moment où les grandes puissances commencent leurs tractations pour se partager la région, ils sont victimes, en 1915, d'une véritable décision d'extermination ordonnée par le gouvernement ottoman. Dans tout l'est de la Turquie, se déroule ainsi une terrible épuration ethnique avec son cortège de massacres, d'exécutions sommaires, de pillages, d'incendies systématiques et de

dramatiques marches forcées sur des centaines de kilomètres pour que plus rien ne subsiste de la présence arménienne dans ces zones. C'est en fait un véritable génocide perpétré contre tout un peuple qui fera des centaines de milliers de victimes. Même si ces atrocités sont aussitôt connues par les puissances européennes, ce n'est que lorsque les troupes alliées occupent les différentes régions de l'Empire qu'elles peuvent comprendre l'immensité de la catastrophe qui a frappé les Arméniens. L'ambassadeur américain en poste à Istanbul déclare, par exemple, qu'on vient d'assister à « *l'assassinat d'une nation* ». Pour autant, la prise de conscience de cet « assassinat » n'a pesé en rien sur les choix effectués par les quatre Grands de la conférence de Paris lorsqu'il s'est agi en 1919 de remodeler le Proche-Orient. Rien de ce que les Arméniens sont venus demander ne leur est accordé à l'exception d'une aide humanitaire qui sert en quelque sorte de substitut à un soutien politique totalement défaillant.

À cette conférence, ils sont d'abord représentés par deux délégations avant qu'elles ne trouvent un accord pour ne plus en former qu'une seule. L'une s'exprime plutôt au nom de la diaspora et donc aussi des réfugiés de Turquie qui ont survécu ; l'autre parle au nom de la petite république arménienne d'Erevan qui vient d'être créée en 1918. Les revendications territoriales de la première se veulent plus ambitieuses que celles de la seconde ; lorsqu'elles fusionnent, ce sont les arguments de la première qui sont adoptés et présentés en février 1919 dans un mémorandum pour « *une Arménie intégrale* ». L'accueil de la France et de la Grande-Bretagne est d'autant plus réservé que certaines de ces demandes vont à l'encontre de leurs propres ambitions. Seuls les États-Unis y accordent un certain intérêt puisqu'ils acceptent même de réfléchir à l'hypothèse de leur implication directe par le biais d'un mandat américain sur l'Arménie qui préparerait l'indépendance de ce nouvel État dans des frontières pour lesquelles le président Wilson a accepté de rendre un arbitrage, ce qu'il fait en novembre 1920. Cette ouverture qui suscite beaucoup d'espoir chez tous les Arméniens est très vite balayée par les événements. Le Sénat américain refuse en juin 1920 le principe du mandat et surtout, sur le terrain, les armées de Mustafa Kemal occupent toutes les zones de cet État arménien potentiel dont le principe a pourtant été arrêté en ces termes par le traité de Sèvres (article 88) : « *la Turquie déclare reconnaître l'Arménie comme un État libre et indépendant...* ».

Les troupes arméniennes ne peuvent longtemps résister à la puissance de l'armée turque d'autant qu'elles sont bientôt prises en étau entre Mustafa Kemal et l'Armée rouge qui a entrepris une vaste campagne

militaire pour soviétiser l'Azerbaïdjan et l'Arménie. En décembre 1920, tout est terminé : les Arméniens doivent se plier au diktat des vainqueurs qui leur imposent de renoncer à toutes les clauses du traité de Sèvres et interdisent tout retour des réfugiés qui comprennent ainsi que l'exil sera désormais leur destin ; et pour que leur calvaire soit complet, en mars 1921, la Russie soviétique et la Turquie signent un traité qui règle leurs différends territoriaux aux dépens de ce qui pouvait rester des espoirs de l'Arménie devenue entre-temps une république socialiste dirigée par les communistes...

Le sort des revendications kurdes a été assez comparable. Les accords Sykes-Picot ne font aucune place particulière aux territoires peuplés par les Kurdes qui sont partagés entre les zones d'influence russe, britannique et française. Présente à la conférence de la paix, une délégation kurde réclame « *en vertu des principes wilsoniens... la création d'un État libre et indépendant où les Kurdes sont majoritaires* ». Comme ce sont en partie aussi des zones réclamées par les Arméniens, le mémorandum kurde n'hésite pas à dénoncer « *les prétentions* » arméniennes jugées « *injustifiées* ». Comprenant sans doute assez vite que cette concurrence risque de les pénaliser, les deux délégations finissent par trouver un accord (en décembre 1919) qui conduit les Kurdes à présenter des exigences territoriales plus modestes. Comme aux Arméniens, le traité de Sèvres (articles 62, 63 et 64) leur donne l'illusion que leurs demandes sont prises en compte puisqu'il leur offre « *une autonomie locale pour les régions où domine l'élément kurde, situées à l'est de l'Euphrate, au sud de la frontière avec l'Arménie et au nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie* », étant entendu que cette autonomie locale pourrait conduire, sous certaines conditions, à un État kurde indépendant. Cette solution aurait eu une évidente légitimité car même divisés en appartenances tribales et claniques différentes et souvent opposées, les Kurdes forment alors un peuple de plusieurs millions d'hommes et de femmes avec sa langue, sa culture et son histoire spécifiques. La victoire turque, consacrée par le traité de Lausanne, interdit avec force non seulement l'idée d'un État kurde mais même la possibilité d'une expression identitaire kurde autonome. Tactiquement, Mustafa Kemal accepte dans ce traité une clause garantissant au moins le principe de l'utilisation de la langue kurde dans la vie courante ; mais comme cette clause n'est assortie d'aucun système de sanctions, le chef du gouvernement turc a *de facto* les mains libres. L'affaire est réglée en quelques mois avec l'interdiction de l'enseignement de la langue kurde et la déportation de nombreux intellectuels désireux de défendre la

personnalité kurde. Si le sort du Kurdistan situé en territoire turc est ainsi scellé, les Kurdes peuvent encore nourrir quelques espoirs du côté de Mossoul qui, entre-temps, est passé sous contrôle britannique. La SDN a en effet envoyé une commission d'enquête dans cette région pour connaître les aspirations des populations qui y vivent ; son rapport souligne bien l'importance du peuplement kurde notamment en ces termes : « *ce territoire [...] n'a jamais fait partie de l'Irak. Les Kurdes forment la majorité de la population. Ils ne sont ni turcs, ni arabes et parlent une langue assyrienne [...] Il n'existe pas de sentiment national irakien et, parmi les Kurdes, on trouve une conscience nationale croissante qui est nettement kurde et non irakienne [...] S'il fallait tirer une conclusion de l'argument ethnique, elle conduirait à préconiser la création d'un État kurde* ». Ce rapport ne pèse guère face à la détermination des Britanniques qui veulent absolument conserver cette région dans l'espace du nouvel État irakien qu'ils ont créé. Le Conseil de la SDN décide donc de rattacher le *vilayet* de Mossoul à l'Irak. Plus jamais il ne sera question dans les instances internationales de la possibilité de la création d'un État kurde dans les espaces désormais dépendants des souverainetés turque et irakienne. La réalité politique de la revendication nationale kurde a évidemment persisté ; elle s'est traduite de multiples manières dans les deux pays par de longues et souvent cruelles confrontations qui ont pris la forme de revendications politiques et de révoltes armées. Lorsque les Kurdes exigent le maintien de l'autonomie régionale dont ils ont pu bénéficier au lendemain de la première guerre du Golfe (en 1991) dans la nouvelle constitution irakienne de 2005 consécutive à l'intervention américaine contre le régime de Saddam Hussein, ils ne font finalement que reprendre le fil d'un combat national jamais interrompu depuis les années 1920. Il en est de même pour les combats menés pendant plus de vingt ans par le parti des Travailleurs kurdes (PKK) en Turquie jusqu'à l'arrestation de son leader Abdullah Öcalan en 1999, ou encore pour ce segment du peuple kurde enraciné en Iran qui a créé l'éphémère république de Mahabad en 1946, détruite l'année suivante par l'armée iranienne.

3. La dernière situation est celle des peuples qui, au contraire, peuvent, dans une certaine mesure, s'appuyer sur l'une ou l'autre des deux puissances coloniales : les Arabes ou plutôt le courant politique panarabe incarné par le roi Fayçal, les Libanais ou plus exactement ici les Libanais maronites, et le mouvement sioniste.

Au moment où la Première Guerre mondiale s'achève, il serait erroné de croire que les Arabes du Machrek sont en mesure de présenter un ensemble cohérent d'aspirations nationales convergentes. Le monde